

DOCUMENTS

ÉTUDES ET RECHERCHES

EN 2017

Bois de cervidés découverts dans le Léguer	par F Sallou	166
Notes sur les noms de lieux de la vallée du Léguer	par JY Le Moing	168
Les capitaineries de Lannion et Morlaix. La défense des côtes	par M Desbrière	173
Manoir du Collédic (La petite Coudraie) en Lanrivain	par F Sallou	203
Les ateliers Le Mérier : 5 générations de menuisiers, ébénistes et sculpteurs de mobilier d'église	par JJ Lartigue	205
Evolution de l'enseignement maritime	par R Mouly	241
Les chansons de Pierre Le Bourdonnec sur la guerre de 1870	par B Lasbleiz	251
Léon Dubreuil	par F Sallou	258
Recensement des habitants de Lannion en 1851	par M Urien	264

BOIS DE CERVIDÉS DÉCOUVERTS DANS LE LÉGUER.

PAR FRANÇOIS SALLOU

Issu d'une famille de « vieux lannionais » Yannick Thoraval, fils d'Hervé Thoraval (+) membre Fondateur de l'ARSSAT, vient de déposer des bois de cervidé trouvé au gué de Saint-Lavan de la rivière du Léguer juste à la limite communale de Ploulec'h et de Lannion. Nous lui en sommes reconnaissants.

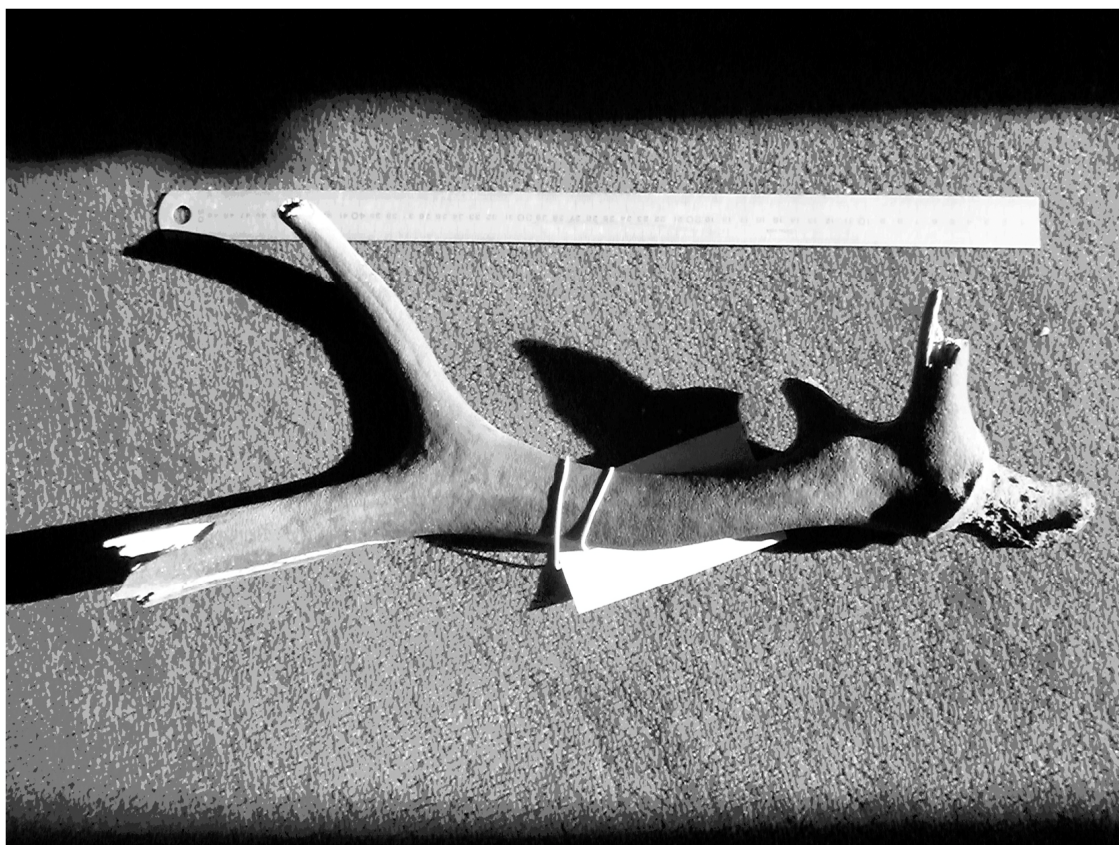


Figure 1 : L'exemplaire découvert par H. Thoraval en 1955.

Bien que les bois aient été fracturés, probablement après leur découverte, on peut penser qu'il s'agit d'un grand animal ayant porté dix voire probablement plus. La densité et l'aspect de la perlure du merrain permettent d'affirmer la bonne qualité nutritive du milieu dans lequel vivait cet animal mais il est impossible de lui attribuer un âge précis.

L'exemplaire Thoraval découvert vers 1955.

Le signalement que nous faisons ici devrait intéresser le Laboratoire de Paléontologie de la Faculté des Sciences de Brest.

C'est l'occasion de rappeler que nous avons déjà signalé dans les années 1969 une autre découverte de même nature. Il s'agissait d'un dix cors royal.



Figure 2 et Figure 3 : Présentation des bois découverts

A l'époque nous avons contacté le *laboratoire de paléontologie et stratigraphique du Paléozoïque*, avenue Le Gorgeu à Brest et nous lui annoncions l'envoi du spécimen. Dans un courrier du 24 juin 1981, Y. Plusquellec me signalait avoir bien reçu ma lettre du 19 avril 1969 mais n'avait aucune « souvenance d'avoir eu ce spécimen en main », ce qui s'avère fort dommageable ; le colis n'est jamais arrivé à destination.